

LES PRIX INTERNATIONAUX D'ALPHABÉTISATION DE L'UNESCO

Les Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO sont :

Grâce au soutien du Gouvernement de la République de Corée

- **Le Prix d'alphabétisation UNESCO-Roi Sejong (2 Prix)**
En faveur du développement et de l'utilisation des langues maternelles dans l'éducation et la formation en matière d'alphabétisation

Grâce au soutien du Gouvernement de la République populaire de Chine

- **Le Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation (3 Prix)**
En faveur de l'alphabétisation au service des adultes et des jeunes non scolarisés, et en particulier des femmes et des jeunes filles, vivant en milieu rural

L'année 2016 marquera le 50^e anniversaire de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre), au cours de laquelle les Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO seront attribués. Chaque année, les prix sont organisés autour d'un thème spécifique. Le thème de cette édition 2016 est « **Innovation dans l'alphabétisation** ».

Les candidatures doivent à la fois prendre en compte le thème de cette année, « Innovation dans l'alphabétisation », et répondre à la spécificité de chaque prix.

Promouvoir l'excellence et l'innovation pour un monde alphabétisé



© National Literacy Mission Authority

2016

LES PRIX INTERNATIONAUX D'ALPHABÉTISATION DE L'UNESCO



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Depuis 1967, les **Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO** récompensent l'excellence et l'innovation dans le domaine de l'alphabétisation. Plus de 470 projets et programmes menés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales dans le monde entier ont été reconnus. Par ces Prix prestigieux, l'UNESCO entend soutenir des pratiques d'alphabétisation efficaces et encourager le développement de sociétés alphabétisées dynamiques.

APPEL À CANDIDATURES

Chaque année, l'UNESCO invite les États membres de l'Organisation et les organisations internationales non gouvernementales (ONG) entretenant des relations officielles avec l'Organisation à susciter et présenter des candidatures aux Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO.

QUI PEUT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

- Des institutions, des organisations et des individus qui œuvrent en faveur de l'alphabétisation par des programmes ou des projets efficaces et novateurs.
- Les programmes ou projets, pour être admissibles, doivent avoir une expérience avérée de travail novateur dans le domaine de l'alphabétisation d'au moins trois ans.
- Les programmes/projets qui se sont vu décerner les Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO au cours des cinq dernières années ne sont pas admissibles.

PROCESSUS DE CANDIDATURE ET DE NOMINATION – 2 ÉTAPES

Dans un premier temps, le candidat est encouragé à contacter le gouvernement de l'État membre, via la Commission nationale*, ou l'une des organisations internationales non gouvernementales (ONG) entretenant des relations officielles avec l'UNESCO** et œuvrant sur des thèmes relatifs aux Prix, afin de transmettre un formulaire de candidature dûment rempli en anglais ou en français.

Dans un second temps, un gouvernement, par l'intermédiaire de sa Commission nationale, et/ou d'une ONG internationale, ayant reçu un ou

plusieurs dossiers de candidature, présentera jusqu'à **trois** candidatures au Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation et **deux** candidatures au Prix d'alphabétisation UNESCO-Roi Sejong à la Directrice générale de l'UNESCO, via le Secrétariat des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO. Le gouvernement et/ou l'organisation internationale non gouvernementale ayant reçu le(s) dossier(s) de candidature informera également les candidats retenus de leur approbation.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Tous les dossiers admissibles, soumis à l'UNESCO, seront examinés par un jury international, composé d'éminents experts nommés par la Directrice générale de l'UNESCO, qui se réunit une fois par an à Paris. Sur la base de leurs recommandations, la Directrice générale de l'UNESCO prendra une décision finale sur le choix des lauréats. Chaque année, les Prix sont remis aux lauréats lors d'une cérémonie officielle spécialement organisée à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre).

SECRÉTARIAT DES PRIX INTERNATIONAUX D'ALPHABÉTISATION DE L'UNESCO

Section de la jeunesse, de l'alphabétisation et du développement des compétences

Division pour les politiques et les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie

Secteur de l'éducation de l'UNESCO

7, place de Fontenoy,
75352 PARIS 07, SP, France

Tél. : + 33 1 45 68 08 59 ou +33 1 45 68 11 40

Fax : + 33 1 45 68 56 26

E-mail : literacyprizes@unesco.org

COMMENT SOUMETTRE LES CANDIDATURES

INFORMATION DESTINÉE AUX CANDIDATS :

- Veuillez remplir le formulaire de candidature en anglais ou en français. Le candidat peut joindre des documents pertinents appuyant sa candidature (rapports, publications) de moins de 100 pages au total. Le formulaire peut être téléchargé sur la page web de l'UNESCO (<http://fr.unesco.org/themes/literacy/prizes>). Sinon, le candidat peut utiliser le formulaire de candidature placé en annexe de ce guide.
- Veuillez soumettre le formulaire dûment rempli et, le cas échéant, les documents supplémentaires, au gouvernement de l'État membre par l'intermédiaire de la Commission nationale* ou à une ONG internationale en relation officielle avec l'UNESCO** avant le **27 juin 2016**.
- Les candidats seront informés du résultat par l'entité à laquelle le formulaire aura été soumis. Dans le cas d'une candidature positive, le candidat est invité à envoyer directement tous documents complémentaires liés au programme (par exemple, matériel d'apprentissage et d'enseignement, photos, vidéos) au Secrétariat des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO.
- Si les candidats rencontrent des difficultés à contacter l'entité appropriée lors de la soumission du formulaire, ou s'ils n'obtiennent aucune réponse de la part de l'entité à laquelle le formulaire a été soumis, ils doivent contacter le Secrétariat des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO.

INFORMATION DESTINÉE AUX GOUVERNEMENTS (COMMISSIONS NATIONALES) ET AUX ONG INTERNATIONALES :

- Après réception des formulaires de candidatures, veuillez désigner jusqu'à trois candidats pour le Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation, et jusqu'à deux candidats pour le Prix d'alphabétisation UNESCO-Roi Sejong.
- Veuillez formuler des recommandations écrites pour chacun des dossiers désignés. La recommandation écrite doit comprendre, en anglais ou en français, entre autres : 1) une description du profil et des réalisations du candidat ; 2) un résumé des travaux ou les résultats des travaux, publications et autres documents pertinents ayant une importance majeure, soumis à l'examen ; et 3) une définition de la contribution du candidat aux objectifs du Prix.
- Veuillez informer les candidats des résultats et envoyer à chacun des candidats retenus une copie des lettres de recommandation.
- Veuillez soumettre par voie électronique (literacyprizes@unesco.org) ou par la poste les nominations finales accompagnées des recommandations écrites et des documents appuyant les candidatures au Secrétariat des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO pour transmission à la Directrice générale de l'UNESCO avant le **4 juillet 2016**.

Toutes les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO. Veuillez noter que nul ne peut présenter une candidature spontanée, et que toute candidature sans recommandation écrite délivrée par le gouvernement d'un État membre, via la Commission nationale, ou par une ONG internationale en relation officielle avec l'UNESCO, ne pourra être acceptée par le Secrétariat des Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO.

Pour en savoir plus :
<http://fr.unesco.org/themes/literacy/prizes>

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

Pour les candidats : **27 JUIN 2016**

Pour les Gouvernements des États membres et les ONG internationales
entretenant des relations officielles avec l'UNESCO : **4 JUILLET 2016**

* La liste des Commissions nationales pour l'UNESCO (États membres) est disponible à l'adresse suivante : http://www.unesco.org/nep/index.php?c=E&module=national_commissions&showall=1

** La liste des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO peut être consultée à l'adresse suivante : <http://ngo-db.unesco.org/s/or/fr>